

Image not found or type unknown



Travaux sans accord de l'Assemblée Générale

Par **mamieberthe**, le **13/03/2011** à **18:24**

Bonjour,

Des travaux non urgents (réfection bitume parking aérien) ne mettant en aucun cas la copropriété en état de péril, et d'un montant conséquent, ont été exécutés par le syndic sans accord préalable ni de l'AG , ni du Conseil Syndical Quel recours pour les copropriétaires?

Doit-on régler cette facture?

Avec mes remerciements pour votre réponse.

Cordialement.

MamieBerthe